



REPRISE DES ENTRAINEMENTS

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19



Ce document est issu des recommandations émises par la Fédération Française d'Escrime
publié le 12 mai 2020.

PREAMBULE

Depuis le vendredi 13 mars 2020, nous vivons une crise sanitaire inédite, qui a provoqué la suspension provisoire des activités d'Escrime Lisieux.

Durant cette période, le comité directeur et le maître d'armes sont restés mobilisés afin de préparer au mieux les modalités de la reprise de nos activités.

C'est l'objet de ce protocole, qui a été approuvé par le comité directeur le 11 juin 2020.

Celui-ci a été élaboré en référence aux recommandations émises par la Fédération Française d'Escrime et qui sont validées par le Ministère des Sports.

L'usage de la salle d'armes située au gymnase Alain MIMOUN, est réglementé par M. Le Maire de Lisieux. C'est lui, qui autorisera la réouverture future des équipements sportifs de la ville après validation de ce protocole.

Le Maître d'armes, en collaboration avec le Président d'Escrime Lisieux, est responsable de la sécurité de la salle d'armes et des sportifs qui y pratiquent.

Un exemplaire de ce protocole sera envoyé à chaque licencié qui attestera en avoir pris connaissance.

Le respect par tous des différentes consignes, visées par le protocole relatif à l'usage de la salle d'armes, de celui relatif au rôle du maître d'armes et de celui relatif à Escrime Lisieux, permettra la reprise des activités en toute sécurité et dans les meilleures conditions sanitaires.

Le Président,

Emmanuel HARTVICK

PROTOCOLE POUR LES LICENCIÉS ET LES PARENTS

- ➔ J'inscris mon enfant, au plus tard la veille de la séance, selon la procédure définie en annexe, et j'attends d'avoir reçu une confirmation du club avant de l'emmener à l'entraînement.

- ➔ Je n'entre pas dans le gymnase A. MIMOUN par la porte d'entrée. Je dépose mon enfant à la première des deux portes extérieures qui donnent directement dans la salle d'armes et qui se trouvent à l'arrière du gymnase A. MIMOUN.

- ➔ J'accompagne mon enfant jusqu'à la porte de la salle d'armes, je le confie au maître d'armes mais je n'entre pas dans la salle d'armes.

- ➔ Lorsque j'arrive à la porte de la salle d'armes, je respecte la distance de sécurité, je porte un masque et j'évite de stationner trop longtemps devant la porte.

- ➔ J'arrive en tenue (mon masque, mon pantalon, ma veste, mon gant). Je n'oublie pas de les laver avec de la lessive après chaque séance.

- ➔ Je me lave les mains avec un liquide hydro-alcoolique en entrant dans la salle d'armes.

- ➔ Je viens avec ma propre bouteille d'eau ou avec une gourde.

- ➔ Je viens avec une serviette personnelle pour essuyer mon masque à l'intérieur et à l'extérieur avant et après chaque assaut.

- ➔ Je n'échange pas mon matériel avec les autres.

- ➔ Je ne serre pas la main, je n'embrasse pas pour saluer mes ami(e)s ou le maître d'armes.

- ➔ J'utilise un mouchoir jetable pour me moucher, tousser, éternuer et je le jette aussitôt. Je tousse ou j'éternue dans mon coude.
- ➔ J'évite de me toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- ➔ Je me lave les mains avec un liquide hydro-alcoolique avant de quitter la salle d'armes.
- ➔ Je récupère mon enfant en me présentant devant la seconde porte extérieure qui donne directement dans la salle d'armes et qui se trouve à l'arrière du gymnase A. MIMOUN.
- ➔ Si j'ai contracté le coronavirus ou que j'ai été en contact avec quelqu'un l'ayant contracté, je préviens immédiatement mon club via le maître d'armes (maître Fretard) ou par courriel.

PROTOCOLE POUR LE MAÎTRE D'ARMES

- ➔ Le maître d'armes aère la salle d'armes 15 minutes avant le début des cours et laisse dans la mesure du possible les deux portes donnant sur l'extérieur ouvertes.
- ➔ Le maître d'armes tient un registre des présents afin de pouvoir identifier les personnes présentes en cas de contamination.
- ➔ Le maître d'armes doit porter un masque de protection. Il doit aussi respecter la distanciation sociale de 1 mètre.
- ➔ Le maître d'armes se lave les mains avec un liquide hydro-alcoolique au début et à la fin de chaque séance.
- ➔ Le maître d'armes réalise seul les branchements des escrimeurs.
- ➔ Le maître d'armes désinfecte* les armes prêtées à la fin de la séance et laisse le produit agir pendant 15 minutes avant de les réutiliser.

il est à noter que Maître FRETARD sera le référent Covid au sein d'Escrime Lisieux. A ce titre, il peut prendre toute décision qu'il jugera nécessaire sans en référer au comité directeur de l'association.

• (*) Le biocide sera un biocide désinfectant de type TP1 pour l'hygiène humaine, virucide contre le Covid19 selon l'arrêté du 20 mars 2020 et conforme à la formule n°1 de l'OMS conforme à la norme EN14476.

PROTOCOLE POUR LE CLUB

→ Escrime Lisieux met du liquide hydro-alcoolique à la disposition de ses licenciés afin qu'ils puissent se laver les mains en entrant et en sortant de la salle d'armes.

→ Escrime Lisieux met en place un système d'inscriptions afin de limiter à 10 personnes, encadrant compris, le nombre de participants à chacune de ses séances.

→ Escrime Lisieux refuse tout licencié ayant omis de s'inscrire avant de venir à sa séance.

→ Escrime Lisieux met en place des horaires de fin et de début de séances décalés afin d'éviter que les licenciés sortant d'une séance ne croisent ceux qui arrivent :

<u>Mercredi</u>	1 ^{er} groupe « enfants » de 14h à 15h
	2 ^{ème} groupe « enfants » de 15h15 à 16h30
	3 ^{ème} groupe « enfants » de 16h45 à 18h30
	1 ^{er} groupe « adultes » de 18h45 à 20h
	2 ^{ème} groupe « adultes » de 20h15 à 21h30

<u>Vendredi</u>	1 ^{er} groupe « enfants » de 17h15 à 18h30,
	1 ^{er} groupe « adultes » de 18h45 à 20h
	2 ^{ème} groupe « adultes » de 20h15 à 21h30

→ Escrime Lisieux veille à faire respecter les règles de distanciation à l'intérieur de la salle d'armes.

→ Escrime Lisieux interdit, à titre temporaire, l'accès à la salle d'armes à tout licencié qui ne respecte pas l'ensemble du protocole.

ANNEXES

➔ Procédure d'inscription

Tous les licenciés qui souhaitent reprendre l'entraînement doivent respecter la procédure d'inscription. Attention, les inscriptions à une séance d'entraînement seront closes dès lors que l'effectif maximum autorisé sera atteint.

Les responsables de l'enfant doivent l'inscrire, au plus tard la veille de la séance, par SMS à Emmanuel HARTVICK au 0681041196 en précisant le nom et le prénom du licencié ainsi que la date et l'heure de la séance.

Les adultes doivent s'inscrire, au plus tard la veille de la séance, par SMS à Maître FRETARD au 0644309137 en précisant le nom et le prénom du licencié ainsi que la date de la séance. En fonction du nombre et du niveau de pratique, le maître d'armes fera le choix de mettre l'adulte dans le groupe 1 (18h45 – 20h00) ou dans le groupe 2 (20h15 – 21h30).

L'inscription ne pourra être considéré comme définitive qu'après avoir reçu un sms de confirmation du club (Maître FRETARD ou Emmanuel HARTVICK).

Attention, il est nécessaire de s'inscrire avant chaque séance d'entraînement.

➔ Rappels des nouveaux horaires

<u>Mercredi</u>	1 ^{er} groupe « enfants » de 14h à 15h
	2 ^{ème} groupe « enfants » de 15h15 à 16h30
	3 ^{ème} groupe « enfants » de 16h45 à 18h30
	1 ^{er} groupe « adultes » de 18h45 à 20h
	2 ^{ème} groupe « adultes » de 20h15 à 21h30
<u>Vendredi</u>	1 ^{er} groupe « enfants » de 17h15 à 18h30,
	1 ^{er} groupe « adultes » de 18h45 à 20h
	2 ^{ème} groupe « adultes » de 20h15 à 21h30

→ Attestation à signer et à rendre au club

Pour les licenciés mineurs :

Je soussigné

responsable de l'enfant atteste avoir pris connaissance du protocole sanitaire mis en place par Escrime Lisieux pour la reprise des entraînements.

Je m'engage à respecter et à faire respecter par mon enfant l'ensemble de ce protocole et j'ai bien compris que l'accès à la salle d'armes sera interdit à mon enfant si ce n'est pas le cas.

A, le

(signature du responsable du licencié mineur)

Pour les licenciés majeurs :

Je soussigné atteste avoir pris connaissance du protocole sanitaire mis en place par Escrime Lisieux pour la reprise des entraînements.

Je m'engage à respecter l'ensemble de ce protocole et j'ai bien compris que l'accès à la salle d'armes me sera interdit si ce n'est pas le cas.

A, le

(signature du licencié majeur)